Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213500846-20251208-2025_083-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune de Comblessac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	12
Quorum respecté		

Date de la convocation
01/12/2025

Vote
A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Et publication ou notification

L'an 2025, le 08 décembre 2025 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Comblessac, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de RICAUD Christophe, Maire,

Présents : RICAUD Christophe, GERARD Philippe, BERHAULT Patricia, JOUVINIER Claude, FEVRIER Jean-Pierre, MOTEL Romain (arrivé à 20h15) CHAUVEL Anais, MOTAIS Elodie, VARRIER Karine, DANILO Franck, ROUSSIERE Didier

Absences excusées : THEAUDIN Stéphanie ayant donné mandat à CHAUVEL Anais, PAYEN Nathalie ayant donné mandat à FEVRIER Jean-Pierre

Absences : LAZE Karine

A été nommé secrétaire de séance : BERHAULT Patricia

2025-083 - Mise à disposition du personnel administratif au SIRS Facturation 2025

Monsieur le maire rappelle les agents du service administratif assurent les tâches inhérentes au service du SIRS (secrétariat, finances, ressources humaines, gestion des assurances, gestion des inscriptions …) à hauteur de 4h hebdomadaires ;

La commune de Comblessac demande ainsi au SIRS le remboursement de la rémunération relative à la mise à disposition du personnel administratif pour l'année 2025 ;

A noter qu'un contractuel de droit public en CDD ne peut être mis à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants et représentés, décide : *(M Le Maire également Président du SIRS ne prend pas part au vote)*

- **De demander** au SIRS le remboursement de la somme de 4 648.13 € pour l'année 2025
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à effectuer les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

La secrétaire de séance
Patricia BERHAULT

Le Maire
Christophe RICAUD

MAIRIE de COMBLESSAC 35 (I.-et-V.)